

BKMS GROUP

Avantages
fiscaux,
Propriété
Intellectuelle
EU à Chypres



www.bkmsgroup.com



PROPRIETE INTELLECTUELLE A CHYPRE

- Propriété Intellectuelle (IP), il peut s'agir de l'actif le plus précieux d'une organisation. Choisir le bon emplacement pour la centralisation et la gestion de la IP est une décision stratégique très importante
- L'endroit idéal, pour mettre en place une structure de IP, est l'endroit qui peut servir les stratégies/modèle de l'entreprise, préserver et protéger sa IP et contribuer à son optimisation fiscale
- Chypre propose une fiscalité avantageuse sur la IP, associée à la protection accordée par les États membres de l'UE et par la signature de tous les grands traités et protocoles sur la IP



REGIME FISCAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Le régime fiscal IP couvre un large éventail de biens incorporels dont :
 - Droits d'auteur, qui peuvent prendre les formes suivantes : œuvres littéraires, œuvres musicales, travaux scientifiques, œuvres artistiques, enregistrements sonores, films, émissions, bases de données, publications, logiciels, ...
 - Inventions brevetées
 - Marques déposées, plans et modèles qui sont appliqués sur les produits

Ce qui précède est une liste non exhaustive

- Les IP enregistrables n'ont pas besoin d'être enregistré à Chypre, pour bénéficier du régime de propriété intellectuelle



AVANTAGES FISCAUX DES SOCIETES IP CHYPRIOTES

Les nouvelles dispositions prévoient des exonérations d'impôts pour les revenus liés à la IP. Plus précisément :

- 80 % des revenus générés par les redevances de IP appartenant à une société résidente chypriote sont exonérés
- 80 % des bénéfices générés par la cession de la IP détenue par une société résidente chypriote sont exonérés
- Toute dépense en capitale pour l'acquisition ou le développement de IP est présentée comme déductible pour l'année dans laquelle elle a été engagée et les quatre années suivantes selon un amortissement linéaire
- Toutes les exonérations ci-dessus sont également disponibles pour IP acquises ou développées avant janvier 2012



AVANTAGES FISCAUX DES SOCIETES IP CHYPRIOTES

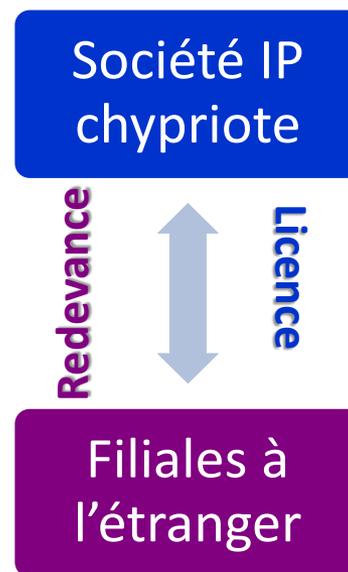
- Le large réseau de traité d'imposition de Chypre (notamment avec la Chine) et l'accès aux directives de l'UE sur l'intérêt et la redevance, servent de moyens supplémentaires pour la société à optimiser fiscalement l'exploitation de la IP par le biais de Chypre
- Les Directives EU et les Règlements relatifs à la protection de la IP s'appliquent et ont été introduites dans la législation nationale de Chypre. Avec un seul processus d'enregistrement de la IP à Chypre, les droits des IP appartenant à des sociétés Chypriotes peuvent profiter d'une protection complète dans tous les États membres de l'UE
- Les organismes riches en IP peuvent atteindre à Chypre un taux effectif d'imposition au-dessous de 2 % de l'exploitation des IP et en même temps profiter de la protection accordée par l'UE, de tous les grands traités internationaux et protocoles sur la IP

EXEMPLE DE L'AVANTAGE FISCAL

Supposons qu'une société IP chypriote accorde une licence pour l'exploitation de la IP à ses filiales étrangères et en retour reçoit des revenus de 100 000 € par an

L'imposition annuelle attendue pour la société IP chypriote sera comme suit :

Revenu annuel redevance	€100.000
Dépense directe (ex.)	- €20.000
Revenu net	€80.000
80% deductible	- €64.000
Revenu taxable	€16.000
@12.5% imposition	€2.000
Taux d'imposition effectif	%2



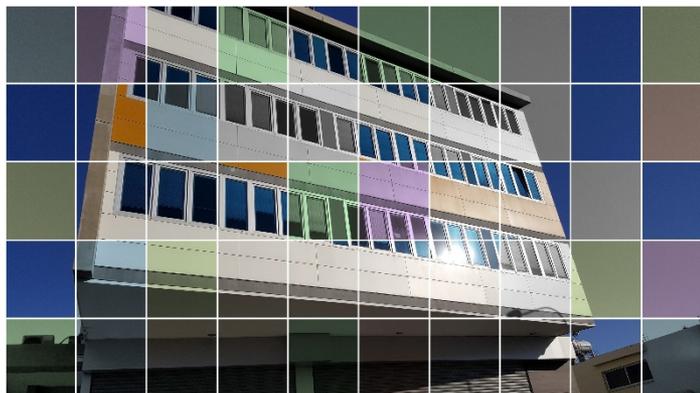
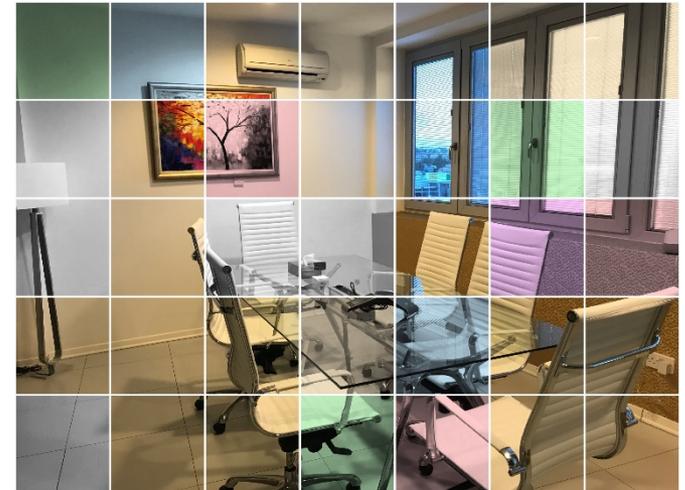


CHYPRE EST SIGNATAIRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES PERTINENTES POUR IP

- **European Community Trademarks**
- Convention Etablissant le World Intellectual Property Organisation (WIPO)
- **WIPO**
- **The Madrid Agreement** concernant l'Enregistrement International des Marques et Protocole pour le Madrid Agreement
- **The Patent Cooperation Treaty**
- **Convention de Berne** pour la protection des Œuvres Littéraires et Artistiques
- **Convention de Paris** pour la protection de la propriété industrielle
- **Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes et contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes**
- **WIPO Performance and Phonograms Treaty**
- **Convention de Rome** pour la protection des interprètes, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion
- **Trademark Law Treaty**
- **WIPO Beijing Treaty on Audiovisual Performances**

COORDONEES

BKMS Limited
201 Strovolos Avenue,
The Future Business Centre,
Offices 201-202, 2nd Floor
2049 Nicosia, Cyprus



Tel. +357 – 22, 265 360

Fax. +357 – 22 265 361

info@bkmsgroup.com

www.bkmsgroup.com